

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS
- BTE-**

Siège social : Boulevard Beji Caid Essebsi-lot AFH-DC8, Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

La Banque de Tunisie et des Emirats - BTE- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 avril 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Hichem CHEKIR et Mme Nour El Houda HENANE.

Bilan

Période du 1er Janvier au 31 décembre 2022

(Unité : en milliers de dinars)

	ACTIFS	Notes	31/12/2022	31/12/2021
AC1	Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	11 070	36 586
AC2	Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	160 216	167 724
AC3	Créances sur la clientèle	3	883 365	853 363
AC4	Portefeuille titres commercial	4	10 818	19 339
AC5	Portefeuille investissement	5	141 270	110 112
AC6	Valeurs immobilisées	6	91 412	58 375
AC7	Autres actifs	7	23 125	28 734
	TOTAL ACTIFS		1 321 276	1 274 233
	PASSIFS			
PA2	Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	8	202 119	149 710
PA3	Dépôt & avoirs de la clientèle	9	884 237	871 455
PA4	Emprunts & ressources spéciales	10	101 080	123 118
PA5	Autres passifs	11	43 926	41 772
	TOTAL PASSIFS		1 231 362	1 186 055
	CAPITAUX PROPRES			
CP1	Capital		90 000	90 000
CP2	Réserves		79 320	47 578
CP3	Actions propres		(840)	(840)
CP5	Résultats reportés		(48 560)	(16 889)
CP6	Résultat de la période		(30 006)	(31 671)
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	89 914	88 178
	TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES		1 321 276	1 274 233

État des engagements hors bilan
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2022

(Unité : en milliers de dinars)

		Notes	31/12/2022	31/12/2021
	PASSIFS EVENTUELS			
HB 1	Cautions, avals et autres garanties données	13	72 742	52 253
HB 2	Crédits documentaires	14	18 270	8 495
HB 3	Actifs donnés en garantie	15	-	-
	TOTAL PASSIFS EVENTUELS		91 012	60 748
	ENGAGEMENTS DONNÉS			
HB 4	Engagements de financement donnés	16	48 291	46 084
HB 5	Engagements sur titres	17	-	-
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS		48 291	46 084
	ENGAGEMENTS REÇUS			
HB 6	Engagements de financement reçus		-	-
HB 7	Garanties reçues	18	670 372	658 621
	TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS		670 372	658 621

État de résultat
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2022
(Unité : en milliers de dinars)

		<i>Notes</i>	Exercice 2022	Exercice 2021
	<i>Produits d'exploitation bancaire</i>			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	19	89 658	85 513
PR2	Commissions		29 982	25 976
	Gains sur opérations de change	20	3 883	5 084
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	1 260	1 107
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	22	8 426	6 007
	Total produits d'exploitation bancaire		133 209	123 687
	<i>Charges d'exploitation bancaire</i>			
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	23	(69 604)	(60 046)
CH2	Commissions encourues	24	(3 129)	(537)
	Total charges d'exploitation bancaire		(72 733)	(60 583)
	PRODUIT NET BANCAIRE		60 476	63 104
CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	25	(31 267)	(40 172)
CH5	Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	26	1 361	(1 896)
CH6	Frais de personnel	27	(38 556)	(35 565)
CH7	Charges générales d'exploitation	28	(15 520)	(15 060)
CH8	Dotations aux amortissements sur immobilisations		(5 736)	(1 783)
	RESULTAT D'EXPLOITATION		(29 242)	(31 372)
CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(477)	(34)
CH11	Impôts sur les sociétés		(287)	(265)
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		(30 006)	(31 671)
CH10	Éléments extraordinaires			-
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(30 006)	(31 671)
	Résultat par action (DT)	29	(8,573)	(9,049)

État de flux de trésorerie
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2022

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2022	Exercice 2021
ACTIVITE D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		130 183	109 695
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(80 811)	(60 718)
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		(53 930)	(100 368)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		19 408	103 134
Sommes versées aux personnels et C. Divers		(53 280)	(51 365)
Autres flux d'exploitation		(3 730)	21 040
Impôts sur les sociétés		(195)	(255)
Flux de trésorerie net affectés aux des activités d'exploitation		(42 355)	21 163
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		1 210	1 526
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		(22 366)	(15 912)
Acquisitions/cessions sur immobilisations		(267)	(14 335)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(21 423)	(28 721)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Émission d'emprunts		-	30 000
Remboursement d'emprunts		(21 678)	(16 047)
Augmentation/diminution ressources spéciales		1 032	6 875
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement		(20 646)	20 828
Incidence des variations de valeurs sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(84 424)	13 270
Liquidités et équivalents en début de période		15 771	2 501
Liquidités et équivalents en fin de période	30	(68 653)	15 771

Notes aux états financiers annuels au 31 Décembre 2022
(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2- Bases de mesures

Les états financiers de la BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

En application de la nouvelle norme comptable tunisienne NC 5 relative aux immobilisations corporelles telle qu'approuvée le 24 mars 2022 par le ministère des finances, et ayant adopté le modèle de la réévaluation, à l'évaluation de certains de ses éléments d'actifs corporels à leurs justes valeurs, déterminées sur la base de rapports d'expertises réalisés par des experts agréés.

La BTE a opté pour la réévaluation des terrains et des constructions.

3- Principes comptables pertinents appliqués

3.1 Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloques de fonds pour la valeur nominale.

La commission d'étude ou de gestion est prise en compte en totalité parmi le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La banque n'incorpore dans ses produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quel que soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

3.2 Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents

Les crédits C.T sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférés au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

3.3 Comptabilisation des biens donnés en leasing

La banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a) la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b) la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Au niveau de la BTE et selon les clauses contractuelles des contrats de leasing il n'est pas négocié avec le preneur une valeur résiduelle non garantie, ni des loyers conditionnels. En effet, tous nos contrats de leasing et les échéanciers leurs correspondants tiennent compte uniquement d'une valeur d'achat à la fin du contrat fixée, généralement, à 1 DT qui est assimilée à juste titre comme une valeur résiduelle garantie.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan dans la rubrique des engagements donnés.

3.4 Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que la banque a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

De façon plus générale, l'alimentation du portefeuille des titres de placement peut se faire par deux voies différentes :

- Le classement direct notamment lorsque la banque ne connaît pas la durée probable de détention du titre ;
- Le résultat d'un transfert du portefeuille de transaction.

Titres d'investissement

Ces titres sont détenus avec l'intention de les céder dans un horizon moyen et long terme.

Sont logés dans le portefeuille d'investissement de la banque les éléments suivants :

- Obligations
- Titres de participation des entreprises liées
- Autres Titres de participation
- Fonds gérés
- BTA

3.5 Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.6 Évaluation des risques et couverture des engagements

3.6.1 Provisions individuelles

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

3.6.2 Provisions collectives

A la date du 24 février 2023, une nouvelle circulaire est apparue sous le numéro 2023-02 qui oblige les établissements de crédit par prélèvement sur les résultats à constituer des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

Cette nouvelle circulaire a apporté une nouvelle méthodologie de détermination de cette provision par rapport à la méthode dictée par la circulaire n°2022-02 et la circulaire n° 2021-01.

Les principales modifications sont :

- Majoration des taux historiques moyens par l'augmentation du taux Δ .
- L'année 2020 et l'année de référence sont toujours exclues du calcul du taux de migration.
- L'augmentation des taux de provisionnement standards « TPgi » à 35% contre 20% en 2022 pour tous les secteurs sauf pour :
 - Promotion immobilière 30%
 - Crédits logements des particuliers 15%

3.6.3 Provisions additionnelles :

En date du 30 décembre 2013, la BCT a publié la circulaire N°2013-21 imposant aux banques de constituer des provisions additionnelles pour la couverture des risques nets encourus sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'État, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

À ce titre, les provisions constituées conformément à la circulaire BCT 2013-21 du 30 décembre 2013 totalisent au 31/12/2022 un montant de 46 726 KDT.

3.6.4 Provisions sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

3.7 Opérations en devises

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change ;
- Les charges et produits libellé en devises influent sur la position de changes, sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises ;
- Les charges et produits libellé en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable ;
- À chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date d'arrêté ;
- Les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée ;
- La position de change globale de la banque à la fin de l'exercice est créditrice de 6 000 KDT ;
- Nous n'avons pas des opérations de change au comptant à la date du 31/12/2022 non dénouées.

3.8 Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	:	2,5 %
- Mobilier de bureaux	:	20 %
- Matériel de bureaux	:	10 %
- Matériel de transport	:	20 %
- A. A. et installations	:	10 %
- Matériel informatique	:	15 %
- Logiciel	:	33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans.

NOTES EXPLICATIVES

4-1- ACTIFS

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

En milliers de Dinars

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Caisse agences dinars	4 764	6 067
Caisse agences devises	1 489	1 235
Banque Centrale de Tunisie en dinars	105	1 765
Banque Centrale de Tunisie en devises	4 712	27 519
Total	11 070	36 586

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2022, les créances sur les établissements bancaires et financiers ont évolué comme suit :

En milliers de Dinars

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Créances sur les établissements bancaires	116 742	122 778
Créances sur les établissements financiers	43 474	44 946
Total	160 216	167 724

2.1 Créances sur les établissements bancaires :

Les créances sur les établissements bancaires se détaillent comme suit :

En milliers de Dinars

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Prêts interbancaires en devises	29 994	61 294
Prêts interbancaires en Dinars	23 810	-
Prêts interbancaires en pension livrées	-	-
Prêts swap en devises	50 352	48 908
Avoirs chez les correspondants locaux	2	3
Avoirs chez les correspondants étrangers	12 520	12 556
Créances rattachées	64	17
Créances sur les établissements financiers	43 474	44 946
Total	160 216	167 724

La ventilation des prêts interbancaires en dinars selon le délai résiduel se présente comme suit :

En milliers de Dinars

Prêts interbancaires en TND	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Prêts sur le marché monétaire en TND	23 800	-	-	-	23 800
Créances rattachées	10	-	-	-	10
Total	23 810	-	-	-	23 810

La ventilation des prêts MM en devises selon le délai résiduel se présente comme suit :

En milliers de Dinars

Prêts interbancaires en devises	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Prêts sur le marché monétaire en USD	5 539	9 693	-	-	15 232
Prêts sur le marché monétaire en EUR	9 842	4 920	-	-	14 762
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Total	15 381	14 613	-	-	29 994

La ventilation des SWAPS selon le délai résiduel se présente comme suit :

SWAPS	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
SWAPS en TND	-	-	-	-	-
SWAPS en EURO	23 736	-	-	-	23 736
SWAPS en USD	26 616	-	-	-	26 616
Total	50 352	-	-	-	50 352

2.2 Créances sur les établissements bancaires et financiers selon éligibilité au refinancement BCT

Créances sur les établissements bancaires et financiers	Créances éligibles au refinancement BCT		Autres créances	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Créances sur les établissements bancaires	-	-	116 742	122 778
Créances sur les établissements financiers	-	-	43 474	44 946
Total	-	-	160 216	167 724

2.3 Créances sur les établissements bancaires sur les entreprises liées

Créances sur les établissements bancaires et financiers	Créances sur les entreprises liées		Autres créances	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Créances sur les établissements bancaires	-	-	116 742	122 778
Créances sur les établissements financiers	-	-	43 474	44 946
Total	-	-	160 216	167 724

2.4 Créances sur les établissements bancaires douteux

Créances sur les établissements bancaires et financiers	Créances douteuses		Autres créances	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Créances sur les établissements bancaires	-	-	116 742	122 778
Créances sur les établissements financiers	-	-	43 474	44 946
Total	-	-	160 216	167 724

2.5 Créances et dettes rattachées

Tous les intérêts rattachés sont mensualisés et constatés parmi les produits

Note 3 : Créances sur la clientèle

3.1 Les créances brutes sur la clientèle

Au 31 décembre 2022, les créances brutes sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Comptes débiteurs de la clientèle	82 050	76 365
Autres concours à la clientèle	978 188	919 990
Crédits sur ressources spéciales	1 506	3 046
Total brut	1 061 744	999 401

3.2 Les créances nettes sur la clientèle

Au 31 décembre 2022, les créances nettes sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Concours CT (1)	250 368	230 977
Concours M.L.T. (2)	662 707	636 081
Comptes débiteurs de la clientèle	82 050	76 365
Leasing (3)	66 619	55 978
Valeurs en recouvrement	-	-
Total brut	1 061 744	999 401
Agios réservés	(31 449)	(20 536)
Provisions individuelles	(85 223)	(69 374)
Provisions additionnelles	(46 726)	(42 044)
Provisions collectives	(14 981)	(14 084)
Total net	883 365	853 363

Les provisions sur les créances à la clientèle ont évalué comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2021	Dotations 2022	Reprises 2022	Reprise Créances radiés	Solde au 31/12/2022
Provisions prêt	125 502	41 018	9 878	9 712	146 930
Agios réserves	20 536	43 701	32 788	-	31 449
Total net	146 038	84 719	42 666	9 712	178 379

(1) Les prêts à court terme et les comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Encours non échus	195 950	200 666
Avance sur dépôt à terme	1 999	2 442
Principal impayé	389	362
Intérêts et commissions impayé	53 172	29 620
Intérêts à recevoir	380	311
Intérêts et commissions perçus d'avance	(1 522)	(2 424)
Total	250 368	230 977

(2) Les prêts à moyen et long termes et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Encours non échu	556 731	547 333
Principal échu	3	1
Principal impayé	19 706	14 158
Intérêts et commissions impayés	13 435	6 656
Intérêts à recevoir	10 703	12 424
Avance en comptes courants	11	11
Intérêts perçus d'avance	-	-
Créances contentieuses	62 118	55 498
Total	662 707	636 081

(3) Les engagements sous forme de leasing se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Encours	62 376	51 850
Principal impayé	1 189	1 160
Intérêts impayés	622	354
Intérêts courus	2 414	2 550
Intérêts perçus d'avance	(263)	(189)
Autres créances	281	253
Total	66 619	55 978

3.3 La ventilation des créances selon le délai résiduel

La ventilation des créances selon le délai résiduel se présente comme suit :

Créances	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Concours CT	290 606	24 398	17 414		332 418
Concours M.L.T.	53 972	96 619	316 452	195 663	662 706
Leasing	13 989	13 698	37 903	1 030	66 620
Total	358 567	134 715	371 769	196 693	1 061 744

3.4 La répartition des engagements entre actifs classés et actifs non classés

La répartition des engagements entre actifs classés et actifs non classés se présente comme suit :

Nature de l'engagement	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Concours MLT	528 434	518 360	134 273	117 718	662 707	636 078
Concours CT	177 069	173 955	73 299	57 023	250 368	230 978
Leasing	58 880	50 762	7 739	5 218	66 619	55 980
Comptes courants débiteurs	43 186	42 103	38 864	34 262	82 050	76 365
Total brut	807 569	785 180	254 175	214 221	1 061 744	999 401

3.5 Les créances sur la clientèle par secteur d'activité :

Le total des engagements sur la clientèle se répartit par secteur d'activité comme suit :

Nature de l'engagement	Entreprises				Particuliers	Total
	Agriculture	Industrie	Services	Tourisme		
Concours MLT	2 557	92 837	79 896	66 644	420 773	662 707
Concours CT	16 372	123 734	108 668	55	1 539	250 368
Leasing	1 054	25 155	40 410	-	-	66 619
Comptes courants débiteurs	2 562	33 069	30 877	349	15 193	82 050
Total brut	22 545	274 795	259 851	67 048	437 505	1 061 744

3.6 Créances sur la clientèle ventilées sur les entreprises liées :

Créances sur la clientèle	Créances sur les entreprises liées		Autres créances	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Comptes débiteurs de la clientèle	-	.	82 050	76 365
Autres concours à la clientèle	-	.	978 188	919 990
Crédits sur ressources spéciales	-	.	1 506	3 046
Total brut	-	-	1 061 744	999 401

3.7 Créances sur la clientèle ventilées selon l'éligibilité au refinancement

Créances sur la clientèle	Créances éligibles au refinancement BCT		Autres créances	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Créances sur la clientèle	45 980	16 217	1 015 764	983 184
Total brut	45 980	16 217	1 015 764	983 184

3.8 Créances sur la clientèle pour lesquels les revenus ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice

Créances sur la clientèle	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Créances sur la clientèle	807 569	785 180	254 175	214 221	1 061 744	999 401
Intérêts réservés	-	-	(31 449)	(20 536)	(31 449)	(20 536)

3.9 Les créances sur ressources spéciales

3.9.1 Crédits sur ressources spéciales pour lesquels la banque n'encourt aucun risque de crédit

Crédits sur ressources spéciales	Créances contencieuses		Autres créances		Total	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Crédits sur ressources spéciales	554	1 701	952	1 345	1 506	3 046
Total brut	554	1 701	952	1 345	1 506	3 046

3.9.2 Crédits sur ressources spéciales pour lesquels la banque n'a pas encore obtenu l'accord du bailleur de fonds

Crédits sur ressources spéciales	Crédits sur ressources n'ayant pas l'accord des bailleurs de fonds		Autres créances		Total	Total
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Crédits sur ressources spéciales	-	-	1 506	3 046	1 506	3 046
Total brut	-	-	1 506	3 046	1 506	3 046

Note 4 : Portefeuille-titres commercial

L'évolution du poste titres de participation se présente comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Titres de placement à revenus fixes	10 453	18 788
BTA	11 000	19 525
Primes d'acquisition BTA	(531)	(669)
Moins-value BTA	(16)	(68)
Titres de placement à revenus variables (Fonds gérés BTE SICAR)	-	-
Créances rattachées	365	551
Total brut	10 818	19 339
Provisions	-	-
Total net	10 818	19 339

Note 5 : Portefeuille d'investissement :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Obligations	42 500	15 500
Titres de participation des entreprises liées	8 107	11 191
Autres Titres de participation	17 439	17 967
Fonds gérés	10 875	10 920
BTA	67 100	61 100
Total valeur titres	146 021	116 678
Intérêts à recevoir sur obligations	1 894	743
Créances rattachées aux titres de participation	375	375
Intérêts à recevoir BTA	1 891	2 044
Primes d'acquisitions BTA	(2 739)	(2 147)
Étalements -value BTA	(181)	(274)
Total brut	147 261	117 419
Provisions	(5 991)	(7 307)
Total net	141 270	110 112

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Obligations	42 500	15 500
Intérêts à recevoir sur obligations	1 894	743
Titres cotés	13 425	13 953
Titres non cotés	12 121	15 205
Créances rattachées	375	375
Fonds gérés	10 875	10 920
BTA	67 100	61 100
Intérêts à recevoir BTA	1 891	2 044
Primes d'acquisitions BTA	(2 739)	(2 147)
Etalements moins-value BTA	(181)	(274)
Total brut	147 261	117 419
Provisions	(5 991)	(7 307)
Total net	141 270	110 112

Les titres cotés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	Augmentations /Acquisition	Diminutions / Cession	31/12/2022
BNA	892	-	528	364
B.N.A.	2 680	-	-	2 680
BNA	8 309	-	-	8 309
Société Carthage Cément	2 072	-	-	2 072
Total	13 953	-	528	13 425

Les variations des titres et des obligations leurs provisions se détaillent comme suit :

Titre	31/12/2021	Augmentations /Dotations	Diminutions /Reprises	31/12/2022
Obligations	15 500	27 000		42 500
Titres de participation des entreprises liées	11 191	-	3 084	8 107
Autres Titres de participations	17 967	-	528	17 439
Fonds gérés	10 920	-	45	10 875
BTA	61 100	6 000	-	67 100
Total brut	116 678	33 000	3 657	146 021
Provisions	(7 307)	-	1 316	5 991
Total net	109 371	33 000	2 341	140 030

Obligations	31/12/2021	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	31/12/2022
Emprunt Obligataire BNA 2019-1	400	-	257	143
Emprunt National 2014	3 000	-	1 000	2 000
Emprunt Obligataire Subordonné UIB 2015	200	-	200	-
Emprunt Obligataire Subordonné AMEN BANK 2012	100	-	100	-
Emprunt Obligataire SERVICOM 2016	1 000	-	-	1 000
Emprunt National 2022	-	8 000	-	8 000
Emprunt National 2022-2	-	8 000	-	8 000
Emprunt Obligataire Tayssir 2022-1	-	1 200	-	1 200
Emprunt Subordonné BH 2017	200	-	200	-
Emprunt National 2022-3	-	8 000	-	8 000
Emprunt National 2022-4	-	5 000	-	5 000
Emprunt Subordonné STB 2017-1	600	-	600	-
Emprunt Obligataire BTL 2017-1	200	-	200	-
Emprunt National 2021	8 000	-	-	8 000
Obligations mises en pension livrée	1 800	-	643	1 157
Total brut	15 500	30 200	3 200	42 500
Provisions SERVICOM	576	229	-	805
Total net	14 924	29 971	3 200	41 695

Fonds gérés	31/12/2021	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	31/12/2022
BTE - SICAR	10 920	-	45	10 875
Total brut	10 920	-	45	10 875
Provisions	(2 830)	-	-	(2 830)
Total net	8 090	-	45	8 045

5.1 Liste des filiales :

Société	Siège	Capitaux propres	%	Résultat 2022
T.E.P (C.T.E.I)	Ennour Building - 5ème étage - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis	3 220	99,99%	67
Rapid Recouvrement	Ennour Building - 5ème étage - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis	2 287	99,73%	(302)
BTE – SICAR	Boulevard Beji Caid Essebsi – lot AFH – DC8 – Centre Urbain Nord – 1082 Tunis	3 304	75%	39
Tuniso Emiratie SICAV (TES)	Boulevard Beji Caid Essebsi – lot AFH – DC8 – Centre Urbain Nord – 1082 Tunis	163 371	0,34%	11875

5.2 Coût d'acquisition des titres de participations et pourcentage de détention :

Participations	Coût d'acquisition	%	Provisions 31/12/2022
BTE SICAR	2 250	75,00%	
TEP – Tuniso-Emiratie de participations	5 000	99,99%	1 713
Rapid Recouvrement	299	99,73%	
TES	558	0,34%	
Total participations dans les entreprises liées	8 107		1 713
Djerba Aghir	2 022	43,62%	
BANQUE NATIONALE AGRICOLE	11 352	2,14%	
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	30	1,00%	
INB - Société Industrie des Nouvelles Briques	300	4,62%	
SPPI - Société de participation et de promotions des investissements	50	6,58%	300
La Maison du Banquier	133	1,50%	
ABF – Académie des Banques et Finances	1	0,02%	
SIBTEL – Société interbancaire de télé-compensation	52	0,67%	
Pôle de compétitivité de Bizerte	1 000	6,67%	
United General Partners UGP	50	50,0%	
FCPR	375	0,75%	341
BACOFIL	2	-	2
CARTHAGE CEMENT	2 072	0,50%	
Total autres participations	17 439		643
Total général	25 546		2 356

Note 6 : Valeurs immobilisées

L'évolution du poste valeurs immobilisées se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2021	Réévaluation (*)	Acquisitions 2022	Cessions 2022	Reclassement	Valeur brute 2022	Amortissements 2022	Valeur Nette 2022
Immobilisations Incorporelles	350		2 645	-	-	2 995	503	2 492
Fond de commerce	350					350	32	318
Logiciels			541			541	165	376
Licence			2 104			2 104	306	1 798
Immobilisations Corporelles	79 738	31 829	3 982	-	-	115 549	26 629	88 920
Terrain	4 002	16 600				20 602		20 602
Constructions	8 834	15 229	430		41 366	65 859	5 844	60 015
Constructions en cours	41 366				(41 366)	-		-
Mobilier & matériel de bureau	2 087		822			2 909	1 874	1 035
Matériel informatique	10 005		2 543			12 548	8 325	4 223
Matériel de transport	464		-			464	380	84
A, A & installations	12 980		187			13 167	10 206	2 961
Total	80 088	31 829	6 627	-	-	118 544	27 132	91 412

(*) En application de la nouvelle norme comptable tunisienne NC 5 relative aux immobilisations corporelles telle qu'approuvée le 24 mars 2022 par le ministère des finances, et ayant adopté le modèle de la réévaluation, à l'évaluation de certains de ses éléments d'actifs corporels à leurs justes valeurs, déterminées sur la base de rapports d'expertises réalisés par des experts agréés.

À l'issue de cette réévaluation, la Banque a opté pour la méthode de réévaluation pour ses terrains et constructions et a procédé à la comptabilisation d'une plus-value de réévaluation pour un montant de 31 829 KDT dinars figurant dans un compte d'écart de réévaluation parmi les capitaux propres.

Le tableau suivant détaille l'écart de réévaluation comptabilisé :

DESIGNATION	DATE AQUISITION	COUT D'ACQUISITION	TOTAL AMORT	VCN	JV	PLUS VALUE
TERRAIN BTE Rue Mohamed BADRA	1 982	120 000	-	120 000	2 407 000	2 287 000
Siège social de la BTE Rue Mohamed BADRA	2 007	1 372 379	1 258 185	114 194	3 438 000	3 323 806
Local de l'agence, Monplaisir	2 014	1 011 175	207 976	803 199	1 530 000	726 801
Local de l'agence, Moknine	2 016	478 303	68 756	409 547	1 072 000	662 453
Local de l'agence, Le Kram	2 017	574 243	76 322	497 921	904 000	406 079
Local de l'agence, DJERBA	2 020	741 502	38 576	702 926	1 150 000	447 074
Local de l'agence, Sousse 2, Le Corniche	2 010	424 800	132 750	292 050	1 074 000	781 950
Local de l'agence, Msaken	2 010	342 318	102 696	239 622	1 211 000	971 378

DESIGNATION	DATE AQUISITION	COUT D'ACQUISITION	TOTAL AMORT	VCN	JV	PLUS VALUE
Local de l'agence, BEN AROUS	2 010	267 959	80 388	187 571	641 000	453 429
Local de l'agence, Manouba	2 019	665 197	42 871	622 326	896 000	273 674
Local de l'agence, Ennasr	2 006	291 704	115 226	176 478	1 112 000	935 522
Local de l'agence, Sousse SAHLOUL	2 007	309 541	116 480	193 061	1 105 000	911 939
Local de l'agence, SFAX	2 007	527 152	177 637	349 515	1 152 000	802 485
Local de l'agence, Bizerte	2 008	380 300	122 550	257 750	1 031 000	773 250
Local de l'agence, Menzah 4	2 012	653 136	183 019	470 117	1 327 000	856 883
Local de l'agence, L'Aouina	2 012	535 055	133 764	401 291	1 262 000	860 709
TERRAIN CUN	2 003	1 795 747	-	1 795 747	7 108 000	5 312 253
construction nouveau siège CUN	2 022	41 788 590	710 023	41 078 567	43 120 000	2 041 433
terrain diar ennour	1 993	2 080 843	-	2 080 843	11 082 103	9 001 260
TOTAL		54 359 944	3 567 220	50 792 724	82 622 103	31 829 379

Note 7 : Autres postes d'actif

Au 31 décembre 2022, les autres postes d'actif ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Personnel	4 413	4 908
État et collectivités locales	1 133	1 309
Autres débiteurs	16 405	20 965
Charges reportées	-	313
Opérations monétiques	547	592
Créances prises en charge par l'État	627	647
Total	23 125	28 734

4-2- PASSIFS

Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Dépôts des établissements bancaires	197 885	144 253
Dépôts des établissements financiers spécialisés	4 234	5 457
Total	202 119	149 710

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts et refinancement BCT	37 000	10 000
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	55 759	77 360
Emprunts et refinancement en dinars du marché interbancaire	57 366	41 764
Emprunts interbancaire sur pensions livrées	47 584	14 765
Avoirs des correspondants étrangers	3	40
Créances rattachées	173	324
Dépôts des établissements financiers spécialisés	4 234	5 457
Total	202 119	149 710

8.1 Ventilation des emprunts et refinancement BCT et interbancaire en dinars selon la durée résiduelle

Emprunts	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Emprunts BCT TND	37 000	-	-	-	37 000
Emprunts interbancaire TND	32 916	24 450	-	-	57 366
Total	69 916	24 450	-	-	94 366

8.1.1 Ventilation des emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire selon la durée résiduelle

Emprunts / Devise	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Emprunts devises en EURO	-	-	-	-	-
Emprunts devises en USD	5 539	-	-	-	5 539
Swaps en dinars convertible	-	-	-	-	-
Swaps devises EURO	23 616	-	-	-	26 616
Swaps devises USD	26 488	-	-	-	26 488
Swaps devises JPY	116	-	-	-	116
Total	55 759	-	-	-	55 759

8.2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ventilés :

8.2.1 Matérialisés ou non par des titres du marché interbancaire

Dépôts des établissements bancaires	Dépôts matérialisés par des titres		Autres	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Dépôts des établissements bancaires	-	-	197 885	144 253
Dépôts des établissements financiers spécialisés	-	-	4 234	5 457
Total	-	-	202 119	149 710

8.2.2 Dépôts sur les entreprises liées

Dépôts des établissements bancaires	Dépôts des entreprises liées		Autres	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Dépôts des établissements bancaires	-	-	197 885	144 253
Dépôts des établissements financiers spécialisés	-	-	4 234	5 457
Total	-	-	202 119	149 710

Note 9 : Dépôts et avoirs de la clientèle

9.1 Les dépôts et avoirs de la clientèle par nature

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Dépôts à vue	549 404	519 389
Dépôts à terme	334 833	352 066
Total	884 237	871 455

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Dépôts à terme en dinars	273 356	231 426
Dépôts à terme en devises	61 477	120 640
Comptes courants personnes physiques	41 487	34 342
Comptes courants personnes morales	61 176	141 471
Comptes d'épargne	160 096	161 306
Comptes professionnels en devises	9 443	8 920
Dépôts en dinars convertibles	5 808	4 025
Certificats de dépôt	117 500	16 500
Comptes prestataires de service en devises	-	-
Comptes négoce international	110	321
Personnes non résidentes	54 418	55 040
Autres sommes dues à la clientèle	99 366	97 464
Total	884 237	871 455

9.2 Répartition des dépôts à terme par maturité :

Libellé	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Dépôts à terme dinars	105 289	156 575	11 492		273 356
Dépôts à terme devise	58 223	3 254			61 477
Total	163 512	159 829	11 492	-	334 833

9.3 Dépôts des entreprises liées :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Dépôt à vue	794	1 158
Dépôts à terme entreprises liées	4 000	5 000
Certificats de dépôt	6 000	8 500
Total	10 794	14 658

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts extérieurs	28 857	28 549
Emprunts obligataires	66 792	87 746
Autres emprunts	-	-
Emprunts	95 649	116 295
Frais financiers/Emprunts extérieurs	-	-
Frais financiers/Emprunts obligataires	5 431	6 823
Frais financiers rattachés	5 431	6 823
Total	101 080	123 118

10.1 Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des emprunts obligataires selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Emprunts et ressources spéciales	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Emprunt BTE 2010		500	2 500	1 000	4 000
Emprunt BTE 2011	750		3 750	3 000	7 500
Emprunt BTE 2016	2 972		2 972		5 944
Emprunt BTE 2020	6 770		17 485		24 255
Emprunt BTE 2021		4 907	20 186		25 093
Total	10 492	5 407	46 893	4 000	66 792

Les emprunts extérieurs ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Ligne Bird 34.8 millions d'euros	-	-
Ligne Italienne 73 millions d'euros	-	-
Fond Budgétaire Premier Logement	1	41
Ligne Espagnole	-	-
Emprunt El Baraka (*)	26 604	25 532
Encours lignes extérieurs	2 252	2 976
Total	28 857	28 549

(*) Emprunt dédié à la construction du siège de la banque

La ventilation des ressources extérieures selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Emprunts et ressources spéciales	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Ligne extérieure BIRD (Principal)		89			89
Ligne extérieure Italienne 73 MDS (Principal)		238	863	295	1 396
Ligne extérieure Espagnole 25 MDS (Principal)		307	460		767
Emprunt El Baraka	454	1 942	12 241	11 967	26 604
Total	454	2 576	13 564	12 262	28 856

- Cette rubrique ne comprend pas des dettes envers les entreprises liées

Emprunts selon entreprises liées

Emprunts	Entreprises liées		Autres emprunts	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts	-	-	101 080	123 118
Total	-	-	101 080	123 118

Note 11 : Autres Passifs

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Organismes sociaux	2 960	2 297
Personnel	9 844	8 015
État et collectivités locales	2 860	2 566
Autres créditeurs	26 840	26 614
Valeurs exigibles après encaissement (1)	1 422	2 280
Total	43 926	41 772

- (1) Les valeurs exigibles après encaissement présentent le solde net entre les valeurs remises par les clients pour encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

Note 12 : Capitaux propres

Libellé	Capital social	Actions propres	Réserves légales	Réserves à régime spécial	Fonds social	Réserves pour risques bancaires	Autres réserves	Ecart de réévaluation	Dividendes ADP rachetés	Résultats	Résultat net	Total
										Reportés hors Dividendes ADP rachetés	de l'exercice	
Soldes au 31/12/2021	90 000	(840)	7 387	22 344	4 517	130	13 200	-	835	(17 724)	(31 671)	88 178
Affectation réserves légales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation réserves à régime spécial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations/fonds social	-	-	-	-	(87)	-	-	-	-	-	-	(87)
Distributions bénéfiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distributions bénéfiques ADP rachetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultats reportés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(31 671)	31 671	-
Ecart de réévaluation(*)	-	-	-	-	-	-	-	31 829	-	-	-	31 829
Affectation autres réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves pour réinvestissements exonérés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultats de l'exercice 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(30 006)	(30 006)
Soldes au 31/12/2022	90 000	(840)	7 387	22 344	4 430	130	13 200	31 829	835	(49 395)	(30 006)	89 914

(*) cf note 6 Valeurs immobilisées

12.1 Les actions à dividende prioritaires détenues par la banque se détaillent comme suit :

Libellé	Montant Nominal	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage	Droits de vote en %
Actions à dividende prioritaire (ADP) détenues par la banque	20	46 348	926 960	1,02%	0%

12.2 Mouvements sur le fond social

Les mouvements sur le fond social au titre de 2022 se détaillent comme suit :

Libellé	Montant
Solde au 01/01/2022	4 517
Intérêts	(87)
Total net	4 430

12.3 Répartition du capital :

Répartition du capital social	Montant Nominal	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage	Droits de vote en %
Actionnaires Tunisiens (Etat tunisien)	20	1 750 000	35 000 000	38,9%	50%
Actionnaires étrangers Abou Dhabi Investment Authority (ADIA)	20	1 750 000	35 000 000	38,9%	50%
Actionnaires titulaires des actions à dividende prioritaire (ADP)	20	1 000 000	20 000 000	22,2%	0%
Total		4 500 000	90 000 000	100	100%

8.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 13 : Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Cautions en faveur de la clientèle	54 074	51 476
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	169	169
Cautions en faveur des établissements bancaires	18 499	608
Total	72 742	52 253

13.1 Cautions avals et autres garanties données sur les entreprises liées

Cautions et avals	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Cautions en faveur de la clientèle	-	-	54 074	51 476
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	-	-	169	169
Cautions en faveur des établissements bancaires	-	-	18 499	608
Total	-	-	72 742	52 253

Note 14 : Crédits documentaires

Cette rubrique se détaille comme suit :

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Crédits documentaires	-	-	18 270	8 495
Total	-	-	18 270	8 495

Note 15 : Actifs donnés en garantie

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
BTA/Appel d'offres BCT	-	-
Total	-	-

Note 16 : Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Engagements de financement donnés à la clientèle	48 291	46 084
Total	48 291	46 084

16.1 Engagements de financements donnés sur les entreprises liées

Libellé	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Engagements de financement donnés à la clientèle	-	-	48 291	46 084
Total	-	-	48 291	46 084

Note 17 : Engagements sur titres

Au 31/12/2022 l'état des engagements hors bilan de la BTE ne fait pas apparaître de titres à recevoir ou de participations non libérées.

Note 18 : Garanties reçues

Les garanties reçues sous forme d'hypothèques ou de nantissement se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Garanties reçues de la clientèle	670 372	658 621
Total	670 372	658 621

5- ÉTAT DE RESULTAT

Note 19 : Intérêts et revenus assimilés

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	1 593	943
Opérations avec la clientèle	88 065	84 570
Total	89 658	85 513

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Opérations de trésorerie et interbancaires	1 593	943
Intérêts sur les prêts	82 155	78 813
Revenus Leasing	5 910	5 753
Commissions sur engagements	-	4
Total	89 658	85 513

Les opérations avec la clientèle se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts sur les prêts	82 155	78 813
Revenus Leasing	5 910	5 753
Commissions sur engagements	-	4
Total	88 065	84 570

Note 20 : Gains sur opérations de change

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Gains sur opérations de change	3 883	5 084
Total	3 883	5 084

Note 21 : Revenus du portefeuille commercial

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Revenus des BTA	1 260	1 107
Total	1 260	1 107

Note 22 : Revenus du portefeuille d'investissement

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Revenus des Obligations	2 330	1 004
Revenus Fonds Gérés	305	149
Revenus des titres de participation	1 302	862
Revenus titres d'investissements BTA	4 489	3 992
Total	8 426	6 007

Les revenus des titres de participation se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Dividendes	1 180	841
Total	1 180	841

Note 23 : Intérêts encourus et charges assimilées

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Opérations de trésorerie et interbancaires	14 473	14 821
Opérations avec la clientèle	48 477	38 534
Charges d'emprunts obligataires	6 587	6 600
Opérations sur Emprunts extérieurs	67	91
Total	69 604	60 046

Note 24 : Commissions encourues

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Commissions encourues	3 129	537
Total	3 129	537

Note 25 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Reprise des provisions sur prêts	9 523	9 348
Dotations aux provisions sur prêt	(39 311)	(49 129)
Dotations aux provisions hors bilan	(254)	(284)
Dotations aux provisions Leasing	(1 707)	(748)
Reprises provisions Leasing	355	411
Dotations aux provisions, créiteurs divers	-	-
Reprises hors bilan	127	191
Reprises provisions comptes courants débiteurs	-	39
Reprises provisions à caractère général	-	-
Total	(31 267)	(40 172)

Note 26 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Dotations aux provisions sur titres	(411)	(2 357)
Reprises de provisions sur titres	1 726	438
Pertes courues sur titres	-	(36)
Moins-value dépréciation Titres BTA	53	81
Amortissement primes d'acquisition BTA	(7)	(22)
Plus-values sur Titres	-	-
Total	1 361	(1 896)

Note 27 : Charges du personnel

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Traitements et salaires	27 960	25 711
Avantages complémentaires	1 414	1 308
Charges sociales	7 037	6 519
Autres charges du personnel	1 101	1 412
Provisions personnel	1 044	615
Total	38 556	35 565

Note 28 : Charges générales d'exploitation

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Frais d'exploitation non bancaires	7 383	6 646
Autres charges générales d'exploitation	8 137	8 414
Total	15 520	15 060

Ces charges se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Impôts et taxes	1 234	1 115
Rémunérations des services extérieurs	6 114	5 520
Transports et déplacements	35	11
Autres charges générales d'exploitation	8 137	8 414
Total	15 520	15 060

Note 29 : Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net	(30 005 782)	(31 671 370)
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	(30 005 782)	(31 671 370)
Nombre moyen d'actions ordinaires	3 500 000	3 500 000
Résultat par action (en DT)	(8,573)	(9,049)

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

6- État de flux de trésorerie

Note 30 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2022 un solde négatif de 68 563 mille dinars contre un solde positif de 15 771 mille dinars au 31 décembre 2021 :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Caisse agences dinars	4 765	6 067
Caisse agences devises et IBS	1 489	1 235
Banque Centrale de Tunisie en dinars	105	1 765
Banque Centrale de Tunisie en devises	4 712	27 519
Prêts en devises BCT	104 146	110 201
Avoirs chez les correspondants locaux	3	3
Avoirs chez les correspondants étrangers	12 520	12 557
Emprunts et refinancement en devises BCT	(93 050)	(51 450)
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	(103 343)	(92 126)
Total	(68 653)	15 771

Note 31 : Note sur les transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 se présentent comme suit :

1. La BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios débiteurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 1,3 KDT.

Le total des soldes des comptes courants de la SICAR au 31/12/2022 est de : 13 KDT.

2. La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2022 la somme de 10 874 KDT. En contrepartie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2022 des intérêts de placements pour un montant de 120 KDT ainsi que des plus-values sur rétrocession pour un montant de 32 KDT. Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 164 KDT.

3. En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. La rémunération du dépositaire est fixée à 9 KDT HT et sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.

4. En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution. En contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES.

Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022 à 618 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.

5. Une convention de location portant sur un bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel est de 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1^{er} Novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.

6. La TES SICAV bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 256 KDT.

Le total des soldes des comptes TES sur les livres de la BTE au 31/12/2022 s'élèvent à 651 KDT.

7. Courant l'exercice 2022, les dividendes perçus auprès de la TES sont de 32 KDT.

8. La TES a souscrit à des certificats de dépôt totalisant 6 000 KDT au 31/12/2022.

9. La BTE a confié en 2003 à la société « Rapid Recouvrement », dans laquelle elle détient 99,73% de capital, un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004. Cette commission est de 24 KDT au titre de l'exercice 2022.

10. En outre, la société « TEP » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur.

Les agios créditeurs au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 1,7 KDT.

Le total des soldes des comptes « Rapid Recouvrement » sur les livres de la BTE au 31/12/2022 s'élèvent à 157 KDT.

11. La BTE a émis par appel public à l'épargne un emprunt obligataire en 2019 pour un montant de 30 000 KDT susceptible d'être porté à 50 000 KDT ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêts	Amortissement
A	5 ans	11% et/ou TMM+2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11,5% et/ou TMM+3,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Les souscriptions ont été clôturées le 10 janvier 2020 pour un montant de 33 850 KDT.

L'encours de l'emprunt obligataire souscrit par la filiale de la BTE « Rapid Recouvrement » ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2022 se détaillent comme suit :

(En KDT)

Société	Encours au 31/12/2022	Intérêts 2022
Rapid Recouvrement	120	13

12. La TEP a bénéficié de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 2,2 KDT.

Le compte à vue de la TEP au 31/12/2022 accuse un solde créditeur de 9 KDT.

13. La BTE a conclu une convention avec la BTE-SICAR au 22 décembre 2021 qui porte sur la location d'un bureau en faveur de la BTE-SICAR pour exercer ses activités commerciales. Le contrat concerne la période ouverte de 1 janvier au 31 décembre 2022 renouvelable chaque année. Le montant du loyer est fixé à 1 200 DT par an TTC, payé d'avance avec une augmentation annuelle de 5% à partir de la deuxième année.

Cette convention est applicable à partir du 1er janvier 2022.

14. Le conseil d'administration du 3 novembre 2022 a nommé Mr Feriel Chabrak en tant que Directeur Général.

La rémunération de l'ancien Directeur Général relative à la période allant du 1er janvier au 4 juillet 2022 s'élève à 103 KDT.

L'ancien Directeur Général avait souscrit le 24 mars 2022 un placement d'un an de 500 KDT pour un taux fixe de 9,25% et qui a généré des intérêts échus au 31 décembre 2022 de 39 KDT.

Le conseil d'administration du 31 août 2022 a attribué une indemnité exceptionnelle brute de l'ordre de 1.7KDT à chacun des directeurs généraux par intérim nommés pour la période du 22 juillet au 12 octobre 2022.

Le conseil d'administration du 12 octobre 2022 a décidé de nommer un administrateur délégué, le conseil du 31

janvier 2023 a décidé de lui attribué une rémunération net de l'ordre de 5 KTD.

Le Conseil d'Administration du 3 novembre 2022 a nommé Madame Ferial Chebrak en tant que nouvelle Directrice Générale.

La nouvelle Directrice Générale a reçu une rémunération brute 33 KDT au titre de sa rémunération à compter de la date de sa nomination jusqu'au 31 décembre 2022.

15. Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire de 27 avril 2022. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2022 à un montant brut de 66 KDT.

En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2022 de 114 KDT.

Note 32 : Evènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers de la BTE sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 21 Mars 2023. Aucun évènement postérieur à la date de clôture pouvant impacter les états financiers au 31 décembre 2022 n'est survenu jusqu'à la date de leur arrêté.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

***Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de La Banque de Tunisie et des Emirats-BTE***

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1- Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de votre assemblée générale ordinaire du 28 avril 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Banque de Tunisie et des Emirats « BTE »** (la « Banque ») qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2022, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **89 914 KDT**, y compris le résultat déficitaire de l'exercice de **30 006 KDT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1- Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2022, les intérêts et revenus assimilés et les commissions, portés au niveau du résultat, totalisent respectivement **89 658 KDT** et **29 982 KDT**, soit un total de **119 640 KDT** représentant **90%** du total des produits d'exploitation bancaire enregistrés au titre de l'exercice 2022.

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions sont décrites au niveau des notes aux états financiers 3.1 « *Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents* » et 3.2 « *Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé d'audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;

- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3-2-Classification des créances et estimation des provisions

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2022, les créances envers les clients s'élèvent à **1 061 744 KDT**, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à **146 930 KDT** et les intérêts et agios réservés ont atteint **31 449 KDT**.

Comme indiqué dans les notes aux états financiers n° 3.1 « *Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents* », 3.2 « *Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents* » et 4.1 3 « *Créances sur la clientèle* », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes soient remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi poursuivi la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

4- Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- La note 6 « valeurs immobilisés » au niveau des notes aux états financiers décrit que la Banque a procédé, en application de la nouvelle norme comptable tunisienne NC 5 relative aux immobilisation corporelles telle qu'approuvée le 24 mars 2022 par le ministère des finances, et ayant adopté le modèle de la réévaluation, à l'évaluation de certains de ses éléments d'actifs corporels à leurs justes valeurs, déterminées sur la base de rapports d'expertises réalisés par des experts agréés.

L'opération de réévaluation réalisée par la Banque a dégagé une plus-value de réévaluation pour un montant de 31.829KDT dinars qui a été logée dans un compte spécial de réévaluation parmi les capitaux propres.

- Une mission d'inventaire physique des immobilisations a été confiée à un cabinet externe depuis 2021, toutefois ces travaux demeurent non achevés jusqu'à la date du présent rapport.

Dès lors, en l'attente du dénouement de l'opération d'inventaire physique des immobilisations , nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'impact des éventuels redressements qui pourraient résulter de ces opérations sur les actifs immobilisés et sur les capitaux propres de la banque.

5- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la

continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telles que modifiées par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous avons identifié certaines déficiences liées essentiellement à l'inefficacité de certaines structures de contrôle permanent et périodiques et à l'insuffisance des moyens humains, des outils de suivi et des méthodes d'analyse des risques encourus. Le rapport d'évaluation correspondant a été remis à la Direction Générale et fait partie intégrante du présent rapport.

2- Respect des normes prudentielles

Par référence à la circulaire de la BCT n° 2018-06, nous avons procédé à la vérification des normes d'adéquation des fonds propres. Nous avons constaté une insuffisance des Fonds Propres Nets et que les seuils fixés par les dispositions de l'article 9 de cette circulaire ne sont pas observés par la Banque.

Ainsi, le ratio de solvabilité de la banque au 31 décembre 2022 est de 8,18% alors que le minimum requis est de 10%.

Aussi, le ratio Tier I au 31 décembre 2022 est de 4,62% alors que le minimum requis, par référence au même article est de 7%.

Cette insuffisance est passible à des pénalités pécuniaires conformément à la réglementation en vigueur, en effet, la banque a estimé ces pénalités à 873 KDT.

Par référence à la circulaire de la BCT n° 2014-14 du 10 novembre 2014 relative au ratio de liquidité, nous avons procédé à l'étude du ratio de liquidité. L'état de détermination de ce ratio fait apparaître des actifs liquides pour un montant de 57 113 KDT et de 86 746 KDT, soit un ratio de liquidité de 65,84%, inférieur au taux minimum (100%) exigé par la circulaire sus indiquée.

3- Indemnité départ à la retraite et solde de tout compte servis à l'ancien directeur général

Une indemnité de départ à la retraite ainsi qu'un solde de tout compte ont été attribués à l'ancien directeur général de montants bruts respectifs de 378 KDT et 35 KDT sans l'autorisation du conseil d'administration.

4- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 12/04/2023

Les Co-commissaires aux comptes

Cabinet Nour El Houda HENANE

Cabinet Hichem CHEKIR

C.N.H

C.H.H

Nour El Houda HENANE

Hichem CHEKIR

**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022**

**Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de La Banque de Tunisie et des Emirats-BTE**

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

1. La TES a souscrit à des certificats de dépôt totalisant 6 000 KDT au 31/12/2022, dont les dates de souscriptions et les dates d'échéances se détaillent comme suit :

Certificat de dépôt TES	Montant	Date de souscription	Date d'échéance
TES	6 000	28/11/2022	30/05/2023

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé. Les opérations réalisées dans ce cadre se détaillent comme suit :

1. La BTE a émis par appel public à l'épargne un emprunt obligataire en 2019 pour un montant de 30 000 KDT susceptible d'être porté à 50 000KDT ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêts	Amortissement
A	5 ans	11% et/ou TMM+2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11,5% et/ou TMM+3,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Les souscriptions ont été clôturées le 10 janvier 2020 pour un montant de 33 850 KDT.

L'encours de l'emprunt obligataire souscrit par la filiale de la BTE « Rapid Recouvrement » ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2022 se détaillent comme suit :

(En KDT)

Société	Encours au 31/12/2022	Intérêts 2022
Rapid Recouvrement	120	13

2. La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2022 la somme de 10 874 KDT. En contrepartie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2022 des intérêts de placements pour un montant de 120 KDT et a réalisé des plus-values sur rétrocession pour un montant de 32 KDT.

Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 164 KDT.

3. La BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de ces comptes courant créditeurs et de la franchise des frais de tenue de compte. Les agios débiteurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 1,3 KDT. Le total des soldes des comptes courants de la BTE SICAR s'élève au 31 décembre 2021 à 13 KDT.

4. En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la Tunis Emiratie SICAV TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. En contrepartie de ses services, la BTE perçoit une rémunération de 1KDT HTVA réglée à terme échu.

Par ailleurs, cette convention fait l'objet d'un avenant en date du 05 Janvier 2009 ayant modifié la rémunération à percevoir par la banque. En effet, la rémunération du dépositaire a été portée à 11 KDT TTC, qui sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration réuni le 16 décembre 2009.

5. En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution en contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES. Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022 à 618 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.

6. Une convention de location portant sur bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel a été fixé à 1,5 KDT.

Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1er novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.

7. La TES bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 256 KDT. Le total des soldes des comptes TES sur les livres de la BTE au 31/12/2022 s'élèvent à 651 KDT.
8. Courant l'exercice 2022, les dividendes perçus auprès de la TES sont de 32 KDT.
9. La TEP a bénéficié de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 1.7 KDT.

Le compte à vue de la TEP au 31/12/2022 accuse un solde créditeur de 9 KDT.

10. La BTE a conclu une convention avec la BTE-SICAR au 22 décembre 2021 qui porte sur la location d'un bureau en faveur de la BTE-SICAR pour exercer ses activités commerciales. Le contrat concerne la période ouverte de 1 janvier au 31 décembre 2022 renouvelable chaque année. Le montant du loyer est fixé à 1 200 DT par an TTC, payé d'avance avec une augmentation annuelle de 5% à partir de la deuxième année.

Cette convention est applicable à partir du 1^{er} janvier 2022.

11. La BTE a confié en 2003 à la société « Rapid Recouvrement », un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004. Cette commission est de 24 KDT au titre de l'exercice 2022.

En outre, la société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 2.2 KDT.

Le total des soldes des comptes « Rapide Recouvrement » sur les livres de la BTE au 31/12/2022 s'élèvent à 157 KDT.

III. Obligations et engagements de la BTE envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la BTE envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) Il § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

1. La rémunération du Directeur Général a été fixée par le conseil d'administration dans sa réunion du 14 mars 2017 et telle que révisée par le conseil d'administration du 17 décembre 2019. Cette rémunération est fixée à un montant annuel brut de 200 KDT. En outre, il bénéficie d'une mise à disposition d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité.

La rémunération de l'ancien Directeur Général relative à la période allant du 1^{er} janvier au 4 juillet 2022 s'élève à 103 KDT.

L'ancien Directeur Général a souscrit le 24 mars 2022 un placement d'un an de 500 KDT pour un taux fixe de 9,25%, qui a généré des intérêts au titre de l'exercice 2022 de l'ordre de 39 KDT.

Le conseil d'administration du 31 août 2022 a attribué une indemnité exceptionnelle brute de l'ordre de 1.7KDT à chacun des directeurs généraux par intérim nommés pour la période du 22 juillet au 12 octobre 2022.

Le conseil d'administration du 12 octobre 2022 a décidé de nommer un administrateur délégué, le conseil du 31 janvier 2023 a décidé de lui attribuer une rémunération net de l'ordre de 5 KTD.

Le Conseil d'Administration du 3 novembre 2022 a nommé Madame Feriel Chebrak en tant que nouvelle Directrice Générale.

La nouvelle Directrice Générale a reçu une rémunération brute 33 KDT au titre de sa rémunération à compter de la date de sa nomination jusqu'au 31 décembre 2022.

2. Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2022. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2022 à un montant brut de 66 KDT. En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques, du comité de nominations et rémunérations et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2022 de 114 KDT détaillées comme suit :

3.

Comité	Montant (en DT)
Comité Exécutif de Crédit (*)	22 000
Comité d'Audit Interne	44 000
Comité de Risque	36 000
Comité de nominations et rémunérations	12 000
Total	114 000

(*) Ce comité n'est plus fonctionnel.

4. Les obligations et engagements de la BTE envers ses dirigeants, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, sont synthétisés comme suit (en TND) :

	Directeur Général		Ancien Directeur Général		Membres du CA et comités réglementaires	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022
Avantages à court terme	33 256	-	103 390	-	180 000	178 000
Avantages postérieurs à l'emploi						
Total en DT	33 256	-	103 390	-	180 000	178 000

Par ailleurs, et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 12/04/2023

Les Co-commissaires aux comptes

Cabinet Nour El Houda HENANE

Cabinet Hichem CHEKIR

C.N.H

C.H.H

Nour El Houda HENANE

Hichem CHEKIR

